



**Le Constructeur
ICC Technologies
4885, autoroute Laval ouest
Laval, Québec, H7P 5P9
(450) 682-7200**

Laval, le 21 décembre 2005

Madame, Monsieur,

Le mois de décembre nous amène régulièrement des modifications pour le calcul de la paie. Pour l'année 2006 qui s'annonce, plusieurs taux changeront dans les maintenances de fichier disponibles à l'intérieur de votre logiciel Le Constructeur.

Vous trouverez dans ce texte une liste des éléments devant être modifiés **AVANT D'EFFECTUER VOTRE PREMIÈRE PAIE DE 2006**. Il est de votre responsabilité de modifier ces paramètres de calcul. Comme à chaque année, vous aurez accès un document détaillé des changements. Toutefois, vous trouverez ce document sur notre site Internet à l'adresse suivante www.leconstructeur.com, « entrez ici », sous la rubrique « Contactez-nous > Documentation > Nouveautés > Paie : Janvier 2006 ».

Cette année, vous aurez à modifier les éléments suivants :

- Fédéral (selon le guide TP4127 2006) :
 - Maximum pour le régime de pension du Canada (RPC)
 - Taux de cotisation à l'assurance emploi (AE)
 - Déclaration aux fins de retenue à la source (montant personnel de base)
 - Table et facteurs pour le calcul de l'impôt
- Québec (selon le guide provincial TP1015.G 2006) :
 - Déclaration aux fins de retenue à la source (montant de base)
 - Table et facteurs pour le calcul de l'impôt
 - Maximum pour le régime des rentes du Québec (RRQ)
 - Taux et maximum pour la nouvelle cotisation au Régime Québécois d'Assurance Parentale (RQAP)
 - Taux et maximum pour la nouvelle déduction pour emploi
 - Montant maximum pour la Commission des normes du travail (CNT)
- Québec (selon la table des taux de la CSST 2006) :
 - Taux pour la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST)
- Québec (selon les bulletins Bâtir) :
 - Nouvelle codification des régions pour le rapport mensuel de la CCQ
 - Facteur d'équivalence (CCQ)
 - Montant des avantages imposables provincial (CCQ)
 - Taux de salaire, avantages sociaux et cotisations syndicales (CCQ)
- Autres provinces et territoires (selon le guide fédéral TP4127 2006) :
 - Déclaration aux fins de retenue à la source (montant personnel de base)
 - Tables et facteurs pour le calcul de l'impôt

De plus, cette année le formulaire « T4 » 2006 (pour la rémunération de l'année 2005) a été redessiné.

Dans tous les cas, n'oubliez pas, lorsque la dernière paie se rapportant à 2005 sera complétée mais AVANT le calcul de la première paie pour 2006, d'effectuer les MODIFICATIONS des taux ET la MISE À JOUR DE FIN D'ANNÉE. Cette procédure effectuera le transfert des cumulatifs dans le fichier de l'année précédente, vous permettant ainsi de commencer à traiter les paies de 2006 avant de faire imprimer les T4 et Relevés 1 de 2005.

N'hésitez pas à communiquer avec notre service à la clientèle si vous désirez plus d'informations, au 450-682-7200.